I.N.A.M.I.
Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2007/371 du 28 septembre 2007 62/677 63/658

Instructions comptables et statistiques; prestations pharmaceutiques; 01-09-2007.

L'AR du 20/07/2007 (MB 13/08/2007) modifie l'intervention dans le coût pour l'alimentation entérale.

Cette modification entraîne les adaptations suivantes pour le plan comptable :

a) suppression de 4 pseudo-codes pour l'alimentation entérale

Il s'agit des pseudo-codes suivants :

754611, 754633, 754655, 754670

Ces codes doivent encore être utilisés pour les interventions jusqu'au 31/08/2007 y compris.

Pour les interventions à partir du 1/09/2007, ces codes doivent être supprimés.

b) 5 nouveaux pseudo-codes pour l'alimentation entérale

751251	administration d'un produit polymérique
751273	administration d'un produit semi-élémentaire
751295	utilisation du matériel sans pompe
751310	utilisation du matériel avec pompe
751332	utilisation de la pompe

dépenses – nombre de cas (=nombre de forfaits) – pas de jours – ticket modérateur : pas de dépenses – ticket modérateur : pas de cas – ticket modérateur : pas de jours.

Ces codes doivent être utilisés pour les interventions à partir du 1/09/2007.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes : nihil